BAREME HONORAIRES SYLLOPS

Tarifs applicables au 01 01 2026

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 4 00€ TTC sur la part inférieure ou égale à 90 000€ du prix de vente.

7% ttc du prix de vente entre 90 001 et 200 000
6.5% ttc du prix de vente entre 200 001 et 300 000€
6 % ttc du prix de vente entre 300 001 et 400 000€
5 % ttc du prix de vente entre 400 001 et 500 000€
4% ttc du prix de ventre au-delà de 500 001€

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : 20€ ttc**

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

  Honoraires à la charge du bailleur : 10,09€ ttc / m2

  Honoraires à la charge du locataire : 10,09€ ttc / m2

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
  - Part bailleur : 3.03€ ttc / m2
  - Part locataire : 3.03€ ttc / m2

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7.20% ttc
Garantie Loyers Impayés : 2.10% ttc
Aide à la déclaration de revenus fonciers :